

aussi, à titre gratuit, des médicaments aux bénéficiaires du bien-être social. Tout cela représente une quantité considérable de médicaments. Si le gouvernement établissait une société de la Couronne chargée de fabriquer des médicaments, une grande partie des médicaments qu'elle produirait pourrait être distribuée par les organisations de bien-être et autres institutions gouvernementales.

Bien des gens m'écrivent pour me dire que leur facture mensuelle chez le pharmacien s'élève à \$15, à \$20 ou à \$25. Certains d'entre nous reçoivent, à l'occasion, des factures mensuelles de \$15. L'autre jour, l'un de mes collègues ne se sentait pas bien, et je suis allé recueillir son ordonnance à la pharmacie. Des comprimés contre la toux coûtaient \$4, d'autres cachets \$4, et quelque autre remède un autre dollar. Alité pendant quelques jours avec un rhume de cerveau, il a dû allonger \$8 ou \$10. Je ne crois pas que son rhume ait tourné à la grippe de Hong-Kong.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Est-il mieux maintenant?

M. Peters: Non, il garde encore le lit. Le vieux remède de la bouteille de rhum est probablement encore ce qu'il y a de mieux. Même si vous ne vous sentez pas bien, vous pouvez jouir de votre maladie.

Le prix des médicaments a probablement tout autant d'importance pour bien des gens que la quantité limitée d'aliments qu'ils peuvent se procurer avec leur pension de vieillesse et d'autres formes d'aide financière. Ils doivent toujours prélever les frais de leurs médicaments sur cette partie de leurs revenus qu'ils affectent à leur nourriture. Bien souvent, ils ont le choix entre manger ou s'acheter des médicaments. Ils ne peuvent faire les deux.

Je recommande que le ministre envisage l'établissement d'une société de la Couronne. Certaines sociétés canadiennes voudraient peut-être s'associer avec une telle société, car elles auraient ainsi accès à la recherche nationale et à un important groupe d'assistés sociaux. Elles pourraient aussi mettre au point de nouveaux médicaments et agir comme agent du gouvernement pour l'utilisation et le contrôle des produits pharmaceutiques importés.

Le Canada n'est pas le seul pays aux prises avec le problème du prix des médicaments. Un titre de journal annonce qu'en Suède, —pour réduire le prix des médicaments— les pharmacies sont menacées d'être nationalisées. Je sais que quelques-uns des députés qui ont pris la parole avant moi dans ce débat font le commerce en petit des médicaments. Ils exploitent une petite entreprise qui occupe 50 ou 75 personnes. Il y a beaucoup de petites compagnies de ce genre au Canada. Elles achè-

tent les comprimés en vrac, les mettent en flacons et les vendent aux épiciers et aux magasins de nouveauté. Elles ne font que distribuer les spécialités pharmaceutiques et autres produits, mais toutes les grosses compagnies forment un cartel qui, je crois, a fait l'objet d'enquêtes dans tous les pays du monde.

C'est une enquête effectuée avant la deuxième guerre mondiale sur l'administration de la société A.G. Farben, aux États-Unis, qui a donné naissance à la législation antitrust. En Allemagne et dans la plupart des pays européens, les compagnies pharmaceutiques formaient des monopoles, qui ne sont pas moins apparents aujourd'hui qu'il y a 30 ou 40 ans. Il est si facile pour ces sociétés de s'entendre et de décider: «Vous vous occupez de ce médicament-ci, et je m'occuperai de celui-là. Lorsque nous les aurons mis au point, nous en établirons le prix et nous en retirerons tous de jolis bénéfices».

Nous avons mentionné certaines mesures qui pourraient être prises pour contrôler le prix et la commercialisation des médicaments. A mon avis, ce que propose le gouvernement représente un pas dans la bonne voie. Cela ne fera pas beaucoup baisser le prix des médicaments pour les bénéficiaires des pensions de vieillesse. Au lieu de payer \$17, ils ne paieront plus peut-être que \$13 ou \$14. Mais c'est déjà quelque chose et nous pouvons nous en réjouir. De plus, lorsque les inspecteurs feront savoir au ministre qu'ils ont eu des ennuis avec tel ou tel produit importé ou qu'il n'a pu entrer au Canada par suite de certaines pressions, le gouvernement devra se montrer plus rigoureux qu'il ne l'a été jusqu'ici. Je suis certain que c'est ce qui se produira, à mesure qu'il sera mieux renseigné sur les rouages de l'industrie des médicaments.

• (4.00 p.m.)

Le ministre de la Consommation et des Corporations devra examiner toute la question de la publicité et de sa légitimité. Je crois pouvoir en parler car, au cours des vacances, j'ai été très scandalisé par Radio-Canada parce que la Société ajoutait une période égale à celle de la publicité normale pour se donner des coups d'encensoir sur le nez. Elle prolongeait les périodes de réclame de sept ou huit minutes pour nous chanter ses propres louanges. Je pense que c'est le résultat d'une initiative de Radio-Canada. La publicité et l'encensement sont devenus un problème réel pour ceux qui s'intéressent aux moyens de communication publicitaire. Quelqu'un doit payer la note de l'une et de l'autre puisque la loi les permet toutes les deux.

Le ministre devra établir une certaine relation entre le coût total des médicaments et le montant dépensé en publicité, non seulement